

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 janvier 2012 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Stéphan Auclair, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4235-12

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Paquet

APPUYÉ par Monsieur Michel Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants:

3.3 Tonnage récupération (bac bleu) – Décembre.

10.1 Évaluation des propriétés de la Régie.

10.2 Achat d'une seconde remorque.

Et en retirant les items suivants :

5.0, 5.1 et 5.2 – Travaux Règlement #45-10.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4236-12

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2011

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert

APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 15 décembre 2011 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 19 janvier 2012;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2011;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours des mois de novembre 2011 et décembre 2011;
- Le compte rendu de la rencontre des membres du comité de vigilance du lieu d'enfouissement tenue le 14 décembre 2011.

RÉSOLUTION NO: 4237-12

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Mario Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

**#C-1100849 à #C-1100893 inclusivement
#C-1200001 à #C-1200050 inclusivement
#P-1100479 à #P-1100500 inclusivement
#P-1200001 à #P-1200014 inclusivement
pour un déboursé total de 1 303 975.93\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4238-12

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2012

CONSIDÉRANT qu'à chaque été, la Régie embauche deux (2) étudiants pour effectuer différents travaux au lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à déposer une demande d'aide financière pour un maximum de deux (2) étudiants pour l'été 2012;

QUE Monsieur Turcotte soit autorisé à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier pour et au nom de la Régie;

QUE Monsieur Rosaire Paquet soit autorisé à procéder au recrutement et à la sélection de deux (2) étudiants ayant manifesté de l'intérêt dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4239-12

DATE DE L'ASSEMBLÉE DE FÉVRIER 2012

- CONSIDÉRANT** que la Régie a adopté le 17 février 2011 sa résolution #4100-11 accordant à Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de vérification comptable pour l'année 2011;
- CONSIDÉRANT** que cette résolution contient une obligation pour Raymond Chabot Grant Thornton de déposer le rapport financier de l'exercice 2011 lors de l'assemblée de février 2012;
- CONSIDÉRANT** que Madame Karine Béland, comptable agréé de Raymond Chabot Grant Thornton a demandé verbalement au secrétaire-trésorier s'il était possible de reporter du 16 février au 23 février 2012 la réunion régulière des membres du conseil d'administration de la Régie;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur Urgel Bergeron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil acceptent de reporter au 23 février 2012 leur assemblée régulière de février 2012.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4240-12

COLLECTE RDD & AUTRES MATIÈRES - 2012

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Mario Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à organiser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières pour le printemps 2012;

QUE ces collectes soient tenues les 26 et 27 mai, de même que les 02 et 03 juin 2012;

QUE le secrétaire-trésorier interpelle le président et les deux (2) vice-présidents si besoin dans ce dossier.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Lettre datée du 09 janvier 2012 de la Mutuelle des Municipalités du Québec nous avisant que la part de la ristourne à verser à la Régie s'élèvera à 2 256.00\$.

- Articles parues dans le journal Le Soleil, samedi 07 janvier 2012 concernant la gestion des matières résiduelles.

- Articles parues dans En Beauce.com concernant la redistribution des redevances à l'élimination dans Chaudière-Appalaches.

RÉSOLUTION NO: 4241-12

ÉVALUATION DES BÂTIMENTS & ÉQUIPEMENTS DE LA RÉGIE

- CONSIDÉRANT** que la Régie possède plusieurs bâtiments et équipements;
- CONSIDÉRANT** qu'en 2003, la Régie avait donné mandat à « Services Préventifs d'Évaluation » afin de faire une mise à jour de la valeur des différents bâtiments et équipements que possède la Régie;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Yves Lacasse, courtier d'assurance pour PMT ROY Assurances et Services Financiers, assureur de la Régie nous suggère dans une lettre datée du 17 janvier 2011 de faire mettre à jour l'évaluation de nos bâtiments;
- CONSIDÉRANT** que ce dossier avait fait l'objet de la résolution #4109-11 adoptée le 17 février 2011;
- CONSIDÉRANT** que les sommes estimées nécessaires à cette étude ont été prévues au budget 2012 de la Régie;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Robert Plante de SPE Valeur Assurables Inc. a déposé à la Régie en date du 12 janvier 2012 une offre de service au montant de 7 300.00\$ plus taxes dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre telle que déposée et autorise son secrétaire-trésorier Monsieur Roger Turcotte à signer pour et au nom de la Régie tous documents jugés utiles et nécessaires, afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4242-12

ACHAT REMORQUE USAGÉE

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale s'implique de plus en plus dans la récupération de différentes matières pour fin de valorisation et par le fait même réduit l'enfouissement et prolonge d'autant la durée de vie de son lieu d'enfouissement technique;
- CONSIDÉRANT** qu'à partir de juillet 2012 un nouveau règlement sur la responsabilité élargie du producteur sera en place et la disposition de certaines matières deviendra sans frais pour la Régie (téléviseurs – moniteurs – piles – produits électroniques);

- CONSIDÉRANT** que la Régie ne dispose plus d'assez d'espaces physiques pour entreposer ces différentes matières d'ici cette date;
- CONSIDÉRANT** que le dernier envoi daté du 14 septembre 2011 a coûté à la Régie 3 272.30\$ plus taxes pour disposer de 14 palettes de matériels;
- CONSIDÉRANT** que ce conseil a déjà autorisé par sa résolution #4230-11 adoptée le 15 décembre 2011 l'achat d'une remorque usagée au prix de 2 500.00\$ plus taxes plus livraison, dans laquelle on y place +/- 24 palettes;
- CONSIDÉRANT** que cette remorque est déjà remplie à plus de la moitié de téléviseurs et de moniteurs pour lesquels la Régie doit payer des frais si elle veut en disposer avant juillet 2012;
- CONSIDÉRANT** que la Régie place en moyenne l'équivalent de 2.5 palettes de matériel dans cette remorque par semaine;
- CONSIDÉRANT** que beaucoup de gens profitent de la collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières pour se départir d'équipements électroniques et/ou informatiques;
- CONSIDÉRANT** que cette collecte est prévue en 2012 les 26 et 27 mai, de même que les 02 et 03 juin 2012;
- CONSIDÉRANT** qu'aucune entreprise œuvrant dans le démantèlement de tel équipement ne peut certifier à la Régie qu'elle va représenter avant le 31 juillet 2012 l'ensemble des équipements remisés;
- CONSIDÉRANT** que la Régie peut louer une remorque usagée au coût de 10.00\$ par jour plus taxes ou en acheter une autre au prix de 2 500.00\$ plus taxes pour une unité de 48 pieds ou 3 500.00\$ plus taxes pour une unité de 53 pieds;
- CONSIDÉRANT** que si la Régie achète l'unité, elle pourra toujours la revendre lorsqu'elle en aura plus de besoin;
- CONSIDÉRANT** qu'à ces prix il faut ajouter les frais de déplacements (livraison et enlèvement), lesquels sont de 75.00\$ plus taxes chacun;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à acheter de Multi-Remorque Soudure Inc. une remorque usagée;

QUE cet achat soit payable par le surplus accumulé de la Régie;

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie tous documents jugés utiles et nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4243-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE